

## Influence de l'intercommunalité

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le nombre de groupements à fiscalité propre a fortement augmenté. On en dénombre 2573 au 1<sup>er</sup> janvier 2006. A cette date, près de 9 communes de moins de 10 000 habitants sur 10 (89,9 %) appartiennent à un groupement. Cette proportion était de 13 % en 1999, 73,3 % en 2002 et 88,9 % en 2005.

La taxe professionnelle unique (TPU) concerne de plus en plus de communes : 40,4 % des communes de moins de 10 000 habitants regroupant plus de la moitié (57,6 %) de la population ont opté pour ce régime fiscal en 2006. Certaines communautés de communes ont changé de régime fiscal pour adopter la TPU. Les communes sont d'autant plus souvent membres d'un groupement à TPU qu'elles sont peuplées. En effet, les petites communes appartiennent plus fréquemment que les autres à une communauté de communes à 4 taxes.

Cette montée en puissance de l'intercommunalité a profondément modifié le paysage local et affecté le budget des communes membres d'un groupement à fiscalité propre tant en niveau qu'en structure. Les transferts de compétences des communes vers les groupements s'accompagnent de transferts de charges et de ressources. Les modifications sont conséquentes aussi bien en section de fonctionnement (notamment au niveau fiscal) qu'en section d'investissement, où les intercommunalités prennent parfois le relais pour des investissements mutualisés structurants.

Pour une évaluation chiffrée de la part de l'intercommunalité sur quelques postes importants de dépenses des communes, le lecteur pourra consulter le Bulletin d'information statistique n°61 sur le secteur communal (communes et groupements à fiscalité propre) ainsi que le guide des finances des groupements à fiscalité propre en 2006.

### Répartition des communes de moins de 10 000 habitants de France (métropole et DOM) appartenant à un groupement à fiscalité propre au 01/01/2006

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	<b>Ensemble</b>
Nombre de communes appartenant à :						
- une CU à 4T (3)*	5	9	5	3	5	<b>27</b>
- une CC à 4T (1409)*	12135	4538	595	198	189	<b>17655</b>
- un SAN (6)*	1	4	4	2	10	<b>21</b>
- une CA ou CU à TPU (175)*	381	1077	436	265	421	<b>2580</b>
- une CC à TPU (980)*	5927	4473	811	330	294	<b>11835</b>
<b>Total (2 573)</b>	<b>18449</b>	<b>10101</b>	<b>1851</b>	<b>798</b>	<b>919</b>	<b>32118</b>
Pourcentage de communes appartenant à :						
- un groupement à 4T (1 412)*	58,4%	41,1%	29,6%	23,4%	19,2%	<b>49,5%</b>
- un groupement à TPU (1 161)*	30,3%	50,3%	61,8%	69,5%	71,7%	<b>40,4%</b>
<b>Total</b>	<b>88,7%</b>	<b>91,4%</b>	<b>91,5%</b>	<b>92,9%</b>	<b>90,9%</b>	<b>89,9%</b>
<i>Rappel : total en 2005</i>	<i>87,1%</i>	<i>89,7%</i>	<i>89,9%</i>	<i>91,4%</i>	<i>89,3%</i>	<i>88,2%</i>
Pourcentage de la population appartenant à :						
- un groupement à 4T (1 412)*	55,6%	38,9%	29,3%	23,5%	19,3%	<b>33,6%</b>
- un groupement à TPU (1 161)*	34,0%	52,6%	62,1%	69,1%	71,6%	<b>57,6%</b>
<b>Total</b>	<b>89,6%</b>	<b>91,4%</b>	<b>91,4%</b>	<b>92,6%</b>	<b>90,9%</b>	<b>91,2%</b>

\* entre parenthèses figure le nombre total de groupements à fiscalité propre au 01/01/2006.

**4T** : 4 taxes ; **TPU** : taxe professionnelle unique.

**CU** : communauté urbaine ; **CA** : communauté d'agglomération ; **CC** : communauté de communes ; **SAN** : syndicat d'agglomération nouvelle.